

Ce produit complexe ne représente pas une participation à un placement collectif de capitaux au sens de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et il n'est soumis ni à l'autorisation, ni à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les investisseurs supportent un risque d'émetteur. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la documentation de l'émetteur ou le distributeur. Le présent document a été conçu à des fins de marketing et n'a été communiqué ou soumis à aucune autorité de surveillance. Les investisseurs doivent être conscients du fait que la valeur des investissements et des revenus qui en sont issus peut baisser aussi bien qu'augmenter. Il est possible que vous ne récupériez pas ce que vous avez investi.

Participation à 185%
Protection conditionnelle de 95%
Échéance à 10 ans
Débiteur de référence AXA SA



CHF 95% Certificat de débiteur de référence avec protection conditionnelle

CS STAA 6% CHF ER Index

Valor: 46953349 / ISIN: XS1970629835

Indice de référence	Bloomberg	Niveau initial
CS STAA 6% CHF ER Index	STAACE6 Index	Valeur de l'indice de référence à la date de fixing initial

Conditions principales indicatives

Émetteur (débiteur)	Credit Suisse AG, Zurich, opérant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres, Londres (Moody's: A1 / S&P: A) ²
Agent de calcul	Credit Suisse International, London
Débiteur de référence	AXA SA (Moody's: A2) ³
Devise/valeur nominale	CHF 100
Prix d'émission	100%
Remboursement minimum à la date de remboursement	95% de la valeur nominale, sous réserve d'un événement de crédit
Participation à la date du fixing final	185% à la performance positive de l'indice de référence
Date du fixing initial	12 juillet 2019
Date de paiement	24 juillet 2019
Date du fixing final	12 juillet 2029
Date de remboursement⁴	24 juillet 2029
Niveau de cliquet	90% du niveau d'indice le plus élevé sur toute date d'observation cliquet
Dates d'observation cliquet	annuellement, 24 juillet 2026, 26 juillet 2027 et 24 juillet 2028
Niveau de fixing final	Le plus élevé entre (a) le niveau d'indice à la date du fixing final ou (b) le niveau de cliquet
Période d'événement de crédit⁵	60 jours avant la date de fixing initiale jusqu'à la date de remboursement, sous réserve de prolongation
Frais de distribution (en % de la valeur nominale)	2.5% upfront (=0.25% p.a) et 0.4% p.a. running (inclus dans le prix d'émission)
Offre	Suisse uniquement
Restrictions de vente	voir p. 4

Ce produit peut vous intéresser si

- Vous vous attendez à une performance positive de l'indice de référence.
- Vous recherchez un placement lié à l'indice de référence.
- Vous êtes à l'aise avec un placement lié au risqué de crédit de l'émetteur et du débiteur de référence.

Comment cela fonctionne

Le certificat du débiteur de référence avec protection conditionnelle du capital (la 'note') permet aux investisseurs de recevoir 95% de la valeur nominale à la date de remboursement plus un montant additionnel dépendant de la performance de l'indice de référence, à condition qu'aucun événement de crédit ne soit survenu concernant le débiteur de référence pendant la période d'événement de crédit et que l'émetteur n'ait pas fait faillite. La note offre une participation de 185% de la performance positive de l'indice de référence, calculée à partir de son niveau initial à la date du fixing initial.

Caractéristique de cliquet (lock in)

L'investisseur bénéficie d'une caractéristique de cliquet, selon laquelle le niveau de cliquet de l'indice de référence représente au moins 90% du plus haut niveau de l'indice de référence observé annuellement et pour la première fois le 24 juillet 2026. Le niveau de fixing final est le niveau le plus élevé du niveau d'indice à la date du fixing final ou le niveau de cliquet.

Événement de crédit

Dans le cas d'un événement de crédit concernant le débiteur de référence (i.e., le débiteur de référence fait faillite, n'est pas en mesure d'effectuer un paiement sur ses obligations, ou engage une restructuration), la note sera remboursée en espèce à la date de remboursement selon les dispositions relatives à l'ajustement.

¹ Toutes les conditions mentionnées dans ce document ont une valeur purement indicative et seront confirmées ou adaptées jusqu'à la fin de la période de souscription.

² Date du dernier changement de rating de l'émetteur (Moody's: 13.12.2016 / S&P: 02.07.2013).

³ Date du dernier changement de rating du débiteur de référence (Moody's: 19.03.2003).

⁴ La date de remboursement peut être reportée (voir " Report du remboursement et des paiements" sous "Remarques importantes pour les investisseurs" et les termes respectifs dans la termsheet.

⁵ En cas de survenance d'un événement de crédit ou d'un événement de crédit potentiel du débiteur de référence, la date de remboursement peut être reportée et la période d'événement de crédit prolongée, dans chaque cas comme spécifié dans les clauses et conditions des notes.

Dispositions relatives à l'ajustement

En cas d'événement de crédit, la note sera remboursée en espèce à la date de remboursement en fonction du prix de l'obligation de référence majorée d'un montant supplémentaire relatif à la performance positive de l'indice de référence. Le prix de recouvrement correspond au cours final qui est déterminé par le comité de l'ISDA⁶. Si, toutefois, pour quelque raison que ce soit, aucun « cours final » n'est disponible, l'agent de calcul détermine la valeur (prix de recouvrement) de l'obligation de référence dans les meilleures pratiques du marché (des informations détaillées figurent dans la documentation relative au produit). La valeur totale d'un tel montant de remboursement sera probablement nettement inférieure au montant investi initial ou pourrait même être nulle.

Analyse de scénarios à l'échéance

a) Aucun événement de crédit concernant le débiteur de référence ne survient pendant la période d'événement de crédit

i) L'indice de référence clôture au-dessus du niveau de cliquet et de son niveau initial à la date du fixing final

- Vous recevrez 95% de la valeur nominale.
- Vous recevrez 185% de la performance positive de l'indice de référence, calculée à partir de son niveau initial.

ii) Le niveau de cliquet clôture au-dessus du niveau de l'indice de référence à la date du fixing final et de son niveau initial

- Vous recevrez 95% de la valeur nominale.
- Vous recevrez 185% de la performance positive de l'indice de référence, calculée à partir de son niveau initial jusqu'au niveau de cliquet.

iii) L'indice de référence clôture au niveau ou en dessous de son niveau initial à la date du fixing final et le niveau de cliquet clôture en dessous de son niveau initial (pire des cas)

- Vous recevrez 95% de la valeur nominale.

b) Un événement de crédit concernant le débiteur de référence survient pendant la période d'événement de crédit

- La note sera remboursée en espèce à la date de remboursement selon les dispositions relatives à l'ajustement.
- **Vous pouvez perdre la totalité du capital que vous avez investi.**

Exemples de calcul du montant du remboursement final⁷

Niveau du fixing final	Performance de l'indice de référence	Participation positive dans l'indice de référence	Montant du remboursement final
160.00%	60.00%	111.00%	CHF 206.00
140.00%	40.00%	74.00%	CHF 169.00
120.00%	20.00%	37.00%	CHF 132.00
102.70%	2.70%	5.00%	CHF 100.00
Worst case	≤0.00%	0.00%	CHF 95.00

Calcul du montant du remboursement final sous réserve de solvabilité de l'émetteur. Voir ci-dessous la description détaillée des risques liés à l'émetteur.

Principaux avantages

- À la date de remboursement, la Note est remboursée au minimum à 95% de sa valeur nominale, tant qu'aucun événement de crédit concernant le débiteur de référence ne survient pendant la période d'événement de crédit.
- À la date du fixing final, vous participerez à 185% de la performance positive de l'indice de référence, calculée par rapport à son niveau initial.
- Caractéristique de cliquet: le niveau de fixing final est le niveau le plus élevé du niveau d'indice à la date du fixing final ou le niveau de cliquet.
- L'indice de référence repose sur une stratégie dynamique qui se base sur les fondamentaux de la recherche.
- L'indice de référence offre de la diversification grâce à des investissements tactiques, dépendants du marché au sein de classes d'actifs et de régions liquides.

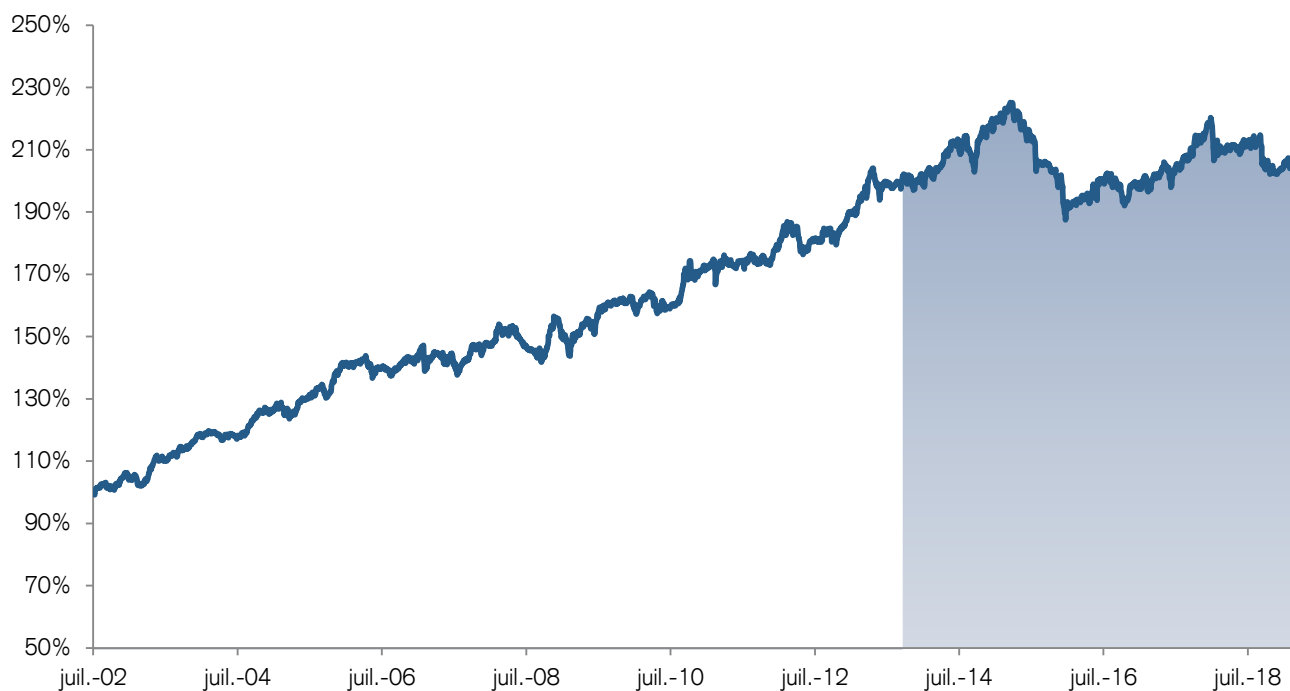
Principaux risques

- Risques liés à l'émetteur et risqué de marché.
- Selon les circonstances, un placement direct dans l'indice de référence pourrait fournir un rendement supérieur.
- La note est liée à la solvabilité du débiteur de référence. La probabilité de survenance d'un événement de crédit en rapport avec les débiteurs de référence variera de manière générale en fonction, entre autres, de la situation financière et d'autres caractéristiques des débiteurs de référence concernées, de la situation économique générale, de la situation de certains marchés financiers, des événements politiques, de l'évolution ou des tendances des différents secteurs d'activité et de l'évolution des taux d'intérêt en vigueur. Les investisseurs potentiels doivent effectuer leurs propres recherches et leurs propres analyses concernant la solvabilité du débiteur de référence et la probabilité de survenance d'un événement de crédit concernant le débiteur de référence.
- Dans le cas d'un événement de crédit du débiteur de référence, la valeur du remboursement de la note peut être nettement inférieure au montant investi ou même être nulle. Cela peut entraîner une perte partielle voire complète du capital investi.
- Les investisseurs sont exposés à un événement de crédit pendant toute la période d'événement de crédit (c'est-à-dire de 60 jours avant la date du fixing initial jusqu'à la date de remboursement).
- La note peut afficher un prix largement inférieur au prix de rachat durant sa durée de vie, même si aucun événement de crédit concernant le débiteur de référence ne survient.
- Voir les "Remarques importantes pour les investisseurs" pour la description détaillée des risques principaux et d'autres risques.

⁶ ISDA stands for International Swaps and Derivatives Association. Bien que de nombreuses définitions énoncées dans les conditions du produit peuvent être semblables à la définition correspondante dans les 2014 ISDA Credit Derivatives Definitions, elles n'y sont pas identiques pour autant. En outre, les termes et conditions peuvent ne pas inclure toutes les définitions énoncées dans les 2014 ISDA Credit Derivatives Definitions.

⁷ Valeur de remboursement, hors taxes, coûts et frais.

Performance passée et simulée de l'indice de référence* CS STAA 6% CHF ER Index



Source: Credit Suisse, Bloomberg

* Ni la performance simulée ni la performance historique ne donnent d'indication ou de garantie quant à la performance future.

La devise de l'indice de référence peut différer de celle de votre pays de domicile. Les rendements indiqués peuvent dès lors augmenter ou diminuer en raison des variations du taux de change.

Remarques importantes pour les investisseurs

Conflits potentiels/Rémunération

En rapport avec ce produit complexe, l'émetteur et/ou ses sociétés affiliées peuvent verser à des tiers, y compris des sociétés affiliées, des rémunérations qui peuvent être incluses dans les conditions de ce produit. L'émetteur et/ou ses sociétés affiliées peuvent aussi offrir de telles rémunérations à des tiers sous la forme d'un rabais sur le prix du produit. Des informations complémentaires se trouvent dans le prospectus simplifié. La réception ou la réception potentielle de telles rémunérations peut entraîner un conflit d'intérêts. La répartition interne des recettes peut entraîner un effet similaire. De plus, la banque de l'investisseur ou des tiers peuvent prélever une commission/un courtage en relation avec l'achat ou la souscription de produits complexes. Les investisseurs peuvent requérir de plus amples informations auprès de leur banque/distributeur.

Risques liés à l'émetteur

Ce produit est un type de titre de créance qui constitue un prêt accordé à l'émetteur. Vous supportez le risque que l'émetteur ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement envers vous. Par conséquent, si l'émetteur manque à ses engagements ou devient insolvable votre placement et tout futur paiement de coupon peuvent être menacés et vous pourriez perdre tout ou partie du capital investi. Le remboursement minimum ne vous protège pas contre une telle perte.

Produit n'offrant pas 100% de protection du capital

Ce placement n'offre pas 100% de protection du capital. Selon la performance du sous-jacent / des sous-jacents, le montant final de remboursement peut être inférieur au capital investi.

Marché émergent

Les placements dans ce produit sont soumis à des risques liés aux marchés émergents, tels que: certaine instabilité politique, relative imprévisibilité des marchés financiers et de la croissance économique, marchés en phase de développement, et encore faiblesse de l'économie.

Matières premières

Les placements en matières premières sont soumis à de plus fortes fluctuations de valeur que les placements traditionnels et peuvent donc présenter des risques supplémentaires.

Ce produit est lié à la performance de l'indice de référence. L'indice ne reflète pas directement le prix au comptant ou à terme. Sous certaines

conditions, l'indice de référence peut surperformer ou sous-performer les matières premières sous-jacentes, voire évoluer de manière contraire au prix au comptant ou à terme, les gains et coûts devant être pris en compte dans le calcul de l'indice.

Aucun paiement de dividendes

Dans le cas où ce produit est lié à la performance d'actions spécifiques, n'étant pas le détenteur des titres, vous n'avez pas droit aux dividendes.

Risque monétaire

Si un placement est libellé dans une monnaie autre que votre monnaie de référence, toute modification du taux de change peut avoir un effet défavorable sur la valeur, le cours ou le revenu.

Risque de marché

Pendant la durée de vie, la performance du produit dépend de la situation économique générale dans le monde ainsi que des facteurs politiques et économiques dans les pays spécifiques. En particulier, les évolutions des cours (p. ex. taux d'intérêt, cours des actions, cours des devises ou des matières premières) peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du produit. C'est pourquoi, si vous décidez de vendre le produit avant la date de remboursement, il peut en résulter un faible rendement, voire une perte de capital. Tout remboursement minimum ou toute protection du capital (si applicable) s'applique à l'échéance uniquement.

Marché secondaire/Risque de liquidité

Si vous souhaitez vendre ce produit, vous risquez de ne pas trouver d'acheteur ou le prix de vente pourra être inférieur à celui d'achat.

Risque de remboursement

Les conditions du produit peuvent permettre à l'émetteur de rembourser le produit par anticipation à une valeur déterminée par l'émetteur si un événement fiscal ou un changement juridique devait avoir lieu.

Aucune réclamation à l'encontre du débiteur de référence

Vous n'aurez aucune réclamation à faire valoir à l'encontre du débiteur de référence, ni aucun intérêt ou droit relatif à une obligation du débiteur de référence. Un investissement dans le produit n'est pas équivalent à un investissement dans les obligations du débiteur de référence.

Report du remboursement et des paiements

En cas d'événement de crédit potentiel à la date de remboursement du produit ou si une résolution d'un comité de dérivés de crédit de l'ISDA est en cours à

ce moment-là, le remboursement du produit peut être repoussé pendant une certaine période au-delà de la date de remboursement.

But du présent document

Le présent document a été conçu à des fins de marketing et met seulement en évidence certaines caractéristiques clés du produit. Il ne constitue ni un prospectus simplifié tel que défini par l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux, ni un prospectus au sens des art. 652a et 1156 du Code des obligations suisse. Vous devez vous référer à la documentation de l'émetteur, qui contient les seules conditions juridiquement contraignantes afférentes à ce produit, ainsi que d'autres explications sur les facteurs de risque. Veuillez noter que ce type de documentation produits, généralement appelée les conditions finales, et le prospectus simplifié peuvent être obtenus gratuitement auprès du distributeur ou de l'émetteur et peuvent être disponibles en anglais uniquement. Le prospectus simplifié est également disponible sur www.credit-suisse.com/derivatives. Le Credit Suisse AG et/ou les entreprises liées ne garantissent ni l'exactitude ni l'exhaustivité du présent document et ne sauraient être tenus pour responsables des pertes et des implications fiscales qui pourraient résulter de son utilisation.

Le présent document ne résulte pas d'une analyse ou d'une recherche financière et n'est, par conséquent, pas soumis aux «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers. Le présent document ne constitue ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit de placement. Sauf mention explicite du contraire, l'émetteur n'est pas tenu d'investir dans le(s) sous-jacent(s), et les investisseurs ne peuvent faire valoir aucun droit aux actifs sous-jacents ni à un quelconque paiement des actifs sous-jacents. Les parties autres que l'émetteur mentionnés dans ce document ne garantissent ni le remboursement du capital investi ni un revenu financier sur le produit de placement, sauf mention contraire.

Autres considérations de placement

Traitement fiscal en Suisse

Aucun impôt anticipé suisse n'est prélevé. Aucun droit de timbre d'émission suisse n'est prélevé. Les transactions se déroulant sur le marché secondaire sont soumises au droit de timbre de négociation suisse (0,15%) applicable aux investisseurs résidant en Suisse. Ce produit fait partie des produits transparents à intérêt unique prédominant (IUP). L'impôt suisse sur le revenu est calculé sur la différence entre la valeur de l'obligation («bondfloor», $\text{bondfloor} = \text{IRR} - \text{[]}$) calculée en CHF au moment de sa vente ou de son remboursement et sa valeur au moment de son acquisition. Ce produit n'est pas soumis à la retenue d'impôt prévue par l'accord sur la fiscalité de l'épargne dans l'UE pour les agents payeurs suisses.

Produit complexe / responsabilité de l'investisseur

Ce produit est un produit dérivé titrisé complexe et comporte des risques en conséquence. Il est destiné uniquement aux investisseurs qui (a) connaissent déjà ce produit ou l'ont déjà expérimenté, ou qui (b) prennent des mesures pour se familiariser avec les caractéristiques et les risques de ce produit afin de pouvoir déterminer s'il répond à leurs objectifs de placement, et qui évaluent de manière autonome (si nécessaire, avec leurs conseillers professionnels indépendants) les risques spécifiques (perte maximale, risques de change, etc.), les conséquences en termes de crédits et celles d'ordre juridique, réglementaire, fiscal et comptable, ainsi que toutes restrictions de change ou toutes exigences en matière de contrôle des changes avant de prendre une décision de placement. Les investisseurs doivent comprendre et être capables d'assumer tous les risques inhérents au produit.

Parallèlement à un examen approfondi de ce document, vous devez étudier la brochure «Risques particuliers dans le négoce de titres», qui est disponible sur le site Internet de l'Association suisse des banquiers (www.swissbanking.org/en/home/shop.htm). La documentation sur le produit publiée par l'émetteur contient des conditions, des explications de risques et des informations supplémentaires concernant l'émetteur.

Toute information ou explication (écrite ou orale) fournie par Credit Suisse AG et/ou les entreprises liées en rapport avec ce produit ne doit pas être considérée comme un conseil en placement, un conseil d'ordre juridique, comptable ou fiscal ou une recommandation d'investir dans ce produit. Credit Suisse AG et/ou les entreprises liées ne peuvent garantir ni l'adéquation d'un produit, quel qu'il soit, avec la situation d'un investisseur en particulier, ni la performance future d'un tel produit. Aucune communication (écrite ou orale) reçue de Credit Suisse AG et/ou des entreprises liées ne doit être considérée comme étant une assurance ou une garantie des résultats attendus de ce produit.

Notation de crédit

Le rating de l'émetteur est publié par des agences de notation tierces à la date de publication du présent document. Le Credit Suisse décline toute responsabilité quant à la fiabilité d'un tel rating.

Restrictions de vente et de placement

Généralités: En dehors des dispositions fixées dans le présent document, aucune mesure n'a été ou ne sera prise pour permettre une offre publique de cet instrument financier complexe ou la possession ou la distribution de documents d'offre en lien avec cet instrument financier complexe dans un état où

une mesure à cette fin est nécessaire. Aucune offre, vente, livraison ni aucun transfert de cet instrument financier complexe ou du/des sous-jacent(s) (le cas échéant) à remettre lors du rachat de cet instrument financier complexe ne sera effectué, et aucun document d'offre lié à cet instrument financier complexe ne peut être distribué dans ou à partir d'un état, sauf dans des circonstances qui sont expressément conformes au droit et à la réglementation applicable. Certaines restrictions de vente spécifiques sont répertoriées ci-dessous. De plus amples informations ainsi qu'une liste non exhaustive des restrictions de ventes supplémentaires peuvent être consultées dans le Prospectus de base, complété périodiquement, qui est disponible sur le site Internet du Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives).

Etats-Unis: Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ce document ou une copie de celui-ci aux Etats-Unis ou de le remettre à une personne US (au sens de la Regulation S du Securities Act américain de 1933, tel qu'amendé). Ce produit n'a pas été et ne sera pas enregistré aux termes du Securities Act américain, et ne peut pas être proposé, vendu ou transféré aux Etats-Unis ni à des ou pour le compte de ou au bénéfice de personnes US (au sens de la Regulation S du Securities Act), à moins qu'il existe une dérogation à un tel enregistrement.

EEE: Toute offre du présent produit dans l'Espace économique européen (EEE) est soumise aux exigences de la Directive 2003/71/CE, modifiée de temps à autre (la «Directive sur les prospectus»), et à l'ensemble des mesures de transposition nationales. Par conséquent, aucune offre publique de ce produit ne peut être effectuée dans les états de l'EEE, à l'exception des états (le cas échéant) mentionnés dans le présent document dans la section « Principales conditions » et en conformité avec le droit de ces états. **En cas d'offre publique, les investisseurs ne doivent souscrire ce produit qu'après avoir lu les informations contenues dans le prospectus publié sur le site Internet du Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives)** et qui peut être obtenu gratuitement auprès du distributeur ou de l'émetteur. L'absence d'informations spécifiques sur l'offre publique définie à la page 1 dans la section « Principales conditions » indique qu'aucun prospectus n'a été enregistré auprès des autorités de surveillance compétentes et que le présent produit peut être proposé uniquement sous réserve de conformité avec les lois locales, et dans des circonstances reconnues comme un «placement privé», par exemple 1) des offres adressées exclusivement à des investisseurs qualifiés aux termes de la Directive sur les prospectus, 2) des offres adressées à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés aux termes de la Directive sur les prospectus), 3) des offres adressées à des investisseurs qui acquièrent des produits pour un montant total d'au moins 100 000 EUR par investisseur pour chaque offre individuelle, ou 4) des offres de produits dont le fractionnement par unité s'élève au moins à 100 000 EUR. La présente communication marketing ne constitue pas un prospectus et n'a pas été notifiée ou soumise à une autorité de surveillance dans l'EEE.

CS STAA 6% CHF ER Index

La présente clause de non-responsabilité s'applique à Credit Suisse Securities (Europe) Limited («CS»), Credit Suisse International («CSi»), leurs sociétés liées ou désignées dans quelque capacité que ce soit.

Ce document est publié par le CS. Le CS est autorisé par l'Autorité de réglementation prudentielle (PRA, «Prudential Regulation Authority»), et réglementé par l'Autorité de bonne conduite financière (FCA, «Financial Conduct Authority») et par le PRA. Nonobstant du fait que le CS est ainsi réglementé, ni les règles de la FCA ni celles du PRA ne sont intégrées dans le présent document. Le sponsor de l'indice et l'agent de calcul de l'indice font partie du même groupe. Le CS ou ses sociétés liées peuvent également offrir des titres ou autres produits financiers («Investment products»), dont le rendement est lié à la performance de l'indice. Le CS peut, par conséquent, dans chacune de ses capacités, faire face à un conflit dans ses obligations en exerçant de telles fonctions avec les investisseurs dans les produits de placement.

En outre, le présent document ne doit pas être utilisé ou considéré comme une offre ou une sollicitation d'achat ou de souscription pour ces produits de placement, et ne doit pas non plus être considéré comme étant ou contenant un avis ou une recommandation par rapport à ces produits. Avant de prendre une décision de placement en relation avec ces produits, il convient de se reporter au prospectus ou à tout autre document d'information relatif à ces produits.

Le présent document est publié à titre d'information uniquement et le CS et ses sociétés liées rejettent expressément (dans toute la mesure permise par le droit applicable et à l'exception de pertes causées par une négligence grave, un manquement délibéré, ou une fraude de la part du CS ou de ses sociétés liées) toutes les garanties (explicites, légales ou implicites) concernant le présent document et l'indice, y compris mais sans s'y limiter toutes les garanties de négociabilité, la capacité à atteindre un objectif particulier d'utilisation et toutes les garanties liées au cours de la performance, au cours de gestion ou à l'utilisation du commerce et de leurs équivalents en vertu des lois d'une quelconque juridiction.

Le CS est décrit comme le sponsor de l'indice et CSi est décrit comme l'agent de calcul de l'indice, selon les Règles. Le CS et CSi peuvent chacun transférer ou déléguer à une autre entité, à leur discrétion, tout ou partie des fonctions et des calculs associés au rôle de sponsor de l'indice et d'agent de calcul de

l'indice respectivement, selon les Règles.

Le CS, en tant que sponsor de l'indice, est l'autorité finale concernant l'indice et l'interprétation et l'application des Règles.

Le CS, en tant que sponsor de l'indice, peut compléter, amender (de façon totale ou partielle), réviser ou retirer ces Règles à tout moment. Les Règles peuvent changer sans préavis.

Le Credit Suisse appliquera les Règles à sa discrétion, exercée en toute bonne foi et de manière commercialement raisonnable et (lorsqu'il y a une obligation réglementaire applicable) doit déterminer si le traitement équitable est réalisé par un tel exercice de discrétion conformément avec les obligations réglementaires applicables, et ce faisant peut se baser sur d'autres sources d'informations relatives au marché.

Ni le CS en tant que sponsor de l'indice, ni CSi en tant qu'agent de calcul de l'indice, ne garantit l'exactitude ou la transmission en temps utile des calculs des valeurs de l'indice ou la disponibilité d'une valeur de l'indice à une date particulière ou à un moment particulier.

Ni le CS ni aucune de ses sociétés liées (y compris leurs responsables, collaborateurs et délégués respectifs) ne peuvent être tenus responsables vis-à-vis de quelque partie que ce soit pour quelque perte qu'il soit subie par ladite partie (pour autant qu'une telle perte se soit effectivement produite) en rapport avec quoi que ce soit qui aurait été fait, déterminé, interprété, amendé ou sélectionné (ou bien qui n'a pas été fait, déterminé ou sélectionné) par eux, par rapport à l'indice et aux Règles, à moins que cette perte n'ait été causée par une négligence grave, un manquement délibéré, ou une fraude de la part du CS ou de l'une de ses sociétés liées. Sans préjudice au caractère général de ce qui précède, et sauf pertes causées par une négligence grave, un manquement délibéré, ou une fraude de la part du CS ou de l'une de ses sociétés liées, ni le CS ni l'une de ses sociétés liées ne doivent être tenus responsables des pertes encourues par quelque partie que ce soit suite à toute détermination, calcul, interprétation, amendement ou sélection effectuée (ou tout manquement de faire cela) dans le cadre de la construction ou de la valorisation de l'indice et de l'application des Règles et, une fois effectué, ni le CS ni aucune de ses sociétés liées ne sont soumis à une quelconque obligation de réviser tout calcul, détermination, amendement, interprétation et sélection effectués par eux pour quelque raison que ce soit. Ni le CS ni aucune de ses filiales ne donnent une quelconque garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats obtenus à travers l'utilisation de l'indice, ni quant à la performance et/ou la valeur de celui-ci à tout moment (passé, actuel ou futur).

La stratégie de l'indice est une stratégie appartenant au sponsor de l'indice. La stratégie de l'indice est susceptible d'être modifiée à tout moment par le sponsor de l'indice mais est soumise à une consultation avec le Comité de l'indice. Ni le CS ni aucune de ses sociétés liées ne peuvent être tenus responsables vis-à-vis de quelque partie que ce soit pour quelque perte qu'il soit subie par ladite partie, à moins que cette perte n'ait été causée par une négligence grave, un manquement délibéré, ou une fraude de la part du CS ou de l'une de ses sociétés liées dans le cadre de tout changement dans une telle stratégie, ou de toute décision ou omission dans le cadre de cette stratégie.

Ni le CS ni aucune de ses sociétés liées ne sont soumis à aucune obligation de vérifier si oui ou non un événement de perturbation de l'indice a eu lieu et ils ne sauraient être tenus responsables de pertes à moins qu'elles n'aient été causées par une négligence grave, un manquement délibéré ou une fraude, de la part du CS ou de l'une de ses sociétés liées résultant (i) de toute détermination selon laquelle un événement de perturbation de l'indice est survenu ou n'est

pas survenu, (ii) du calendrier déterminant si un événement de perturbation de l'indice a eu lieu, ou (iii) des mesures prises ou non prises par le CS ou l'une de ses sociétés liées à la suite d'une telle détermination.

Sauf mention contraire, le CS doit procéder à tous les calculs, déterminations, amendements, interprétations et sélections relatifs à l'indice. Ni le CS ni aucune de ses sociétés liées (y compris leurs responsables, collaborateurs et délégués) n'ont aucune responsabilité pour des erreurs commises en toute bonne foi ou des omissions intervenant dans les calculs, déterminations, amendements, interprétations et sélections selon les Règles à moins qu'elles ne soient causées par une négligence grave, un manquement délibéré, ou une fraude de la part du CS ou de l'une de ses sociétés liées. Les calculs, déterminations, amendements, interprétations et sélections du CS et de CSi doivent être effectués en conformité avec les Règles, en agissant en toute bonne foi et de manière commercialement raisonnable et (lorsqu'il existe une obligation réglementaire applicable) doivent déterminer si un traitement équitable est réalisé par de tels calculs, déterminations, amendements, interprétations et sélections conformément aux obligations réglementaires applicables (soumis dans chaque cas aux critères stipulés dans le présent document et (le cas échéant) sur la base des informations communiquées ou obtenues par les collaborateurs ou les responsables du CS et de CSi chargés de réaliser les calculs, déterminations, amendements, interprétations et sélections). Afin de lever toute ambiguïté, les calculs et les déterminations réalisés par le CS ou par CSi conformément aux Règles sur une base d'estimation ne peuvent pas être révisés après la soumission de ces calculs ou déterminations.

Aucune personne ne peut reproduire ou diffuser les Règles de l'indice, la valeur de l'indice ainsi que toute autre information contenue dans le présent document sans l'accord écrit préalable du CS. Le présent document n'est pas destiné à être distribué à, ou utilisé par toute personne située dans une juridiction dans laquelle une telle distribution ou un tel usage est interdit par la loi ou la réglementation. Seul le CS est autorisé à utiliser les Règles de l'indice ou toute valeur de l'indice en relation avec la rédaction, le négoce, le marketing ou la promotion de produits ou instruments financiers ou en vue de créer des indices.

Les Règles sont régies et interprétées en conformité à la loi anglaise.

«Credit Suisse», le logo Credit Suisse, et «Credit Suisse Systematic Tactical Asset Allocation 6% CHF Excess Return Index» sont des marques, des marques de service ou des marques déposées de Credit Suisse Group AG ou de l'une de ses sociétés liées.

© 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses sociétés affiliées. Tous droits réservés. Ce document a été élaboré par Credit Suisse. Il est interdit de reproduire ce document, de le mémoriser dans un système de recherche documentaire ou de le transmettre, en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit, ou par d'autres moyens électroniques ou mécaniques ou d'autres procédés de photocopie ou d'enregistrement ou similaires, sans l'autorisation préalable écrite de Credit Suisse.

Contact produits structurés

Credit Suisse AG

P.O. Box, CH-8070 Zurich

[credit-suisse.com/derivatives](https://www.credit-suisse.com/derivatives)

Téléphone: +41 (0)44 335 76 00

Veillez noter que les conversations sur cette ligne seront enregistrées. Vous êtes présumé être consentant.